



LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE DE COUVERTURE DU 1ER AVRIL 2026 AU 1ER AVRIL 2027.

Nom complet du demandeur :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal:

Téléphone :

Courriel :

* Veuillez informer BMS si vos coordonnées ont changé afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Si vous souhaitez ajouter, améliorer ou modifier votre couverture actuelle, veuillez communiquer avec BMS au 1-844-506-3981, car une demande en ligne supplémentaire pourrait ne pas être nécessaire.

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement. ☐

Renseignements sur le membre

Pour être admissible au Programme d'assurance de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP), vous devez :

- Être un membre actif de l'ACCP
- Rester un membre en règle de l'ACCP
- Être domicilié au Canada
- Faire partie de l'une des quatre catégories de membres ci-dessous

Êtes-vous membre d'un organisme de réglementation provincial?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez le confirmer ci-dessous.

- ☐ Ordre des Psychothérapeutes Autorisés de l'Ontario
- ☐ Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ou l'Ordre des psychologues du Québec
- ☐ Nova Scotia College of Counselling Therapists
- ☐ Le Collège des conseillers et conseillères thérapeutes agréés du Nouveau-Brunswick

☐ College of Counselling Therapy PEI

Veuillez indiquer laquelle des options suivantes s'applique :

☐ Conseiller canadien certifié (CCC) ☐ A fait une demande du titre CCC / CCC Q ☐ Membre étudiant

Si vous n'appartenez pas à l'une des catégories ci-dessus, veuillez communiquer avec BMS au 1-855-318-6558.

Êtes-vous membre en règle de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP)? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de membre :

Détails sur la partie proposante

Fournissez-vous des services professionnels qui ne relèvent pas du champ du counseling ou de la psychothérapie, pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? Il convient de noter que les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels (c'est-à-dire la psychologie), y compris les procédures menées par une organisation professionnelle et/ou un ordre provincial autre que celui qui régit la pratique du counseling et/ou de la psychothérapie, ne sont pas couvertes par cette assurance. ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise emploie-t-elle ou engage-t-elle des professionnels qui fournissent des services autres que le counseling ou la psychothérapie? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACCP s'applique aux services en personne fournis au Canada, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada et aux États-Unis.

Lorsque vous fournissez des services en personne à l'extérieur du Canada, vous devez détenir le permis d'exercice professionnel requis dans la compétence territoriale où vous fournissez vos services, si des exigences particulières sont en place pour réglementer ou régir votre profession dans cette région. BMS vous recommande également de vérifier s'il existe des exigences locales en matière d'assurance là où vous fournissez vos services. Il se peut que la police d'assurance responsabilité professionnelle que vous avez souscrite dans le cadre du programme de l'ACTS ne réponde pas à ces exigences et qu'il soit conseillé de souscrire une assurance locale.

Il est à noter que la police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACCP couvre également les services en personne fournis à l'extérieur du Canada, mais seulement dans les cas où la réclamation est fondée sur ou découle de la prestation de vos services professionnels lors d'un voyage à l'extérieur du Canada d'une durée maximale de 90 jours aux fins suivantes :

- a. Accompagnement des patients en voyage ;
- b. Participation à des cours universitaires ; ou
- c. Participation à des programmes d'échanges professionnels

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police. ☐

La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACCP s'applique aux services en ligne fournis au Canada et dans le monde entier, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada.

Lorsque vous fournissez des services de counseling en ligne et afin que votre couverture d'assurance s'applique, vous devez respecter toutes les réglementations professionnelles pertinentes (par exemple, la juridiction dans laquelle vous résidez, la juridiction à partir de laquelle vous fournissez vos services et la juridiction où se trouve votre patient).

BMS recommande aux membres de l'ACCP qui fournissent des services de télépratique de souscrire une assurance supplémentaire en matière de cybersécurité et de responsabilité civile afin de faire face à l'augmentation des risques et de l'exposition.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de l'assurance. ☐

Une demande d'assurance responsabilité civile professionnelle et/ou responsabilité civile générale vous a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par l'assureur au cours des cinq dernières années? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Vous ou votre entreprise avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle, par écrit ☐ Oui ☐ Non ou verbalement, au cours des cinq dernières années?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation ou à une plainte contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation, d'un procès ou d'une plainte en matière de responsabilité professionnelle/responsabilité civile générale à l'encontre de vous-même ou de votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours à votre encontre au Canada ou ailleurs dans le monde? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Date d'effet du contrat d'assurance

Veuillez confirmer la date d'effet de votre contrat d'assurance :

Renseignements sur l'entreprise

Ne remplissez cette section que pour votre propre entreprise ou en son nom. **Ne remplissez pas** cette section pour le compte ou au nom de l'entreprise d'une autre personne ou d'une entreprise pour laquelle vous êtes employé ou sous contrat.

Avez-vous votre propre raison sociale sous laquelle vous exercez vos activités professionnelles? (par ☐ Oui ☐ Non ex., en tant qu'entrepreneur indépendant ou propriétaire d'entreprise).

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Notez : Si vous souscrivez une assurance pour les contenus commerciaux/les crimes/les revenus d'exploitation, votre adresse commerciale principale doit être le lieu où votre contenu commercial et/ou votre équipement est conservé ou entreposé.

Dénomination sociale/nom commercial :

Adresse de l'emplacement du risque (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal:

Si vous possédez ou exploitez plus d'une entreprise ou d'une société, une couverture supplémentaire peut être recommandée.

Possédez-vous ou exploitez-vous plusieurs entités/entreprises pour lesquelles vous avez besoin d'une ☐ Oui ☐ Non couverture?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou les dommages qui résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle survenue dans l'exercice de votre profession en tant que conseiller, conseiller thérapeute ou psychothérapeute. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisme de réglementation/organisation professionnelle.

Aperçu de la couverture :

Formulaire de politique

Frais juridiques disciplinaires (**NOUVEAU: y compris les dépenses accordées et les tribunaux des droits de la personne**)

Frais de défense pénale remboursement (hors abus)

Remboursement des frais de défense en cas d'abus

Thérapie et counseling auprès des patients

Violation des droits d'auteur

Perte de revenus

Diffamation et calomnie

Perte de documents

Période de déclaration prolongée

Date de rétroactivité

Franchise

Réclamation faites

150 000 \$ par réclamation / 150 000 \$ par agrégat

250 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ par agrégat

250 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ par agrégat

25 000 \$ par réclamation / 50 000 \$ par agrégat

Inclus

Jusqu'à 1 000 \$ par jour

Inclus

10 000 \$ par réclamation / 10 000 \$ par agrégat

7 ans

Néant

Néant

	Option étudiant	Option 1	Option 2
Limites	2 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ par an	3 000 000 \$ par réclamation 3 000 000 \$ par an	5 000 000 \$ par réclamation 5 000 000 \$ par an
a. Conseiller canadien certifié (CCC)	S/O	☐ 118 \$	☐ 176 \$
b. CCC et enregistré auprès d'un organisme de réglementation provincial	S/O	☐ 143 \$	☐ 185 \$
c. Membre enregistré auprès d'un organisme de réglementation provincial*	S/O	☐ 175 \$	☐ 208 \$
d. A fait une demande du titre CCPE/CCC-Q**			
A seulement demandé l'agrément CCC	S/O	☐ 165 \$	☐ 198 \$
A demandé l'agrément CCC et l'agrément auprès d'un organisme de réglementation provincial	S/O	☐ 175 \$	☐ 208 \$
e. Membre étudiant ***	☐ 93 \$	S/O	☐ 198 \$

* Votre organisme de réglementation provincial peut imposer une limite minimale de couverture. Par exemple, les membres inscrits auprès de l'OPAO doivent choisir l'option 2, avec une limite globale de 5 millions de dollars, afin de se conformer aux exigences réglementaires. Veuillez communiquer avec votre organisme de réglementation pour en savoir plus sur les exigences provinciales en matière d'assurance responsabilité civile.

** Si vous avez demandé votre désignation CCC, vous êtes admissible à cette option de couverture pour une durée d'un an seulement. Veuillez confirmer que vous comprenez cette condition. ☐

*** Cette option couvre uniquement les services que vous fournissez pendant votre stage. Veuillez confirmer que vous comprenez cette condition. ☐

Souhaitez-vous augmenter votre limite à 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ au total? ☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

L'assurance responsabilité civile générale individuelle est recommandée aux entrepreneurs indépendants ou aux propriétaires d'entreprise qui ne comptent pas d'autres professionnels offrant des services en leur nom. **L'assurance responsabilité civile générale pour entreprises** est recommandée aux propriétaires d'entreprise qui comptent d'autres professionnels offrant des services en leur nom.

Les entrepreneurs indépendants et les propriétaires d'entreprise qui ont du contenu ou des biens à assurer devraient également envisager de souscrire une assurance du contenu et une assurance vol et détournement.

Aperçu de la couverture :

Formulaire de politique
 Blessures corporelles et dommages matériels
 Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité
 Produits and opérations achevées
 Frais médicaux
 Responsabilité civile des locataires
 Automobile de non-propriétaire
 Dommages aux véhicules loués
 Responsabilité de l'employeur
 Passif au titre des avantages sociaux

Sur la base d'un événement
 Jusqu'au montant de garantie sélectionné
 Jusqu'au montant de garantie sélectionné
 Jusqu'au montant de garantie sélectionné
 25 000 \$ par personne
 1 000 000 \$
 Inclus
 75 000 \$
 Jusqu'au montant de garantie sélectionné
 2 000 000 \$

Les avenants d'exclusion :

Maladies transmissibles
 Atteinte à la protection des données
 Le pollupostage électronique

Toutes les autres exclusions sont décrites dans les conditions générales de la police.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Nombre de professionnels (salariés/sous-traitants)	1 000 000 \$ par sinistre 1 000 000 \$ par agrégat	3 000 000 \$ par sinistre 3 000 000 \$ par agrégat	5 000 000 \$ par sinistre 5 000 000 \$ par agrégat
Individuel (vous seul)	S/O	☐ 90 \$	☐ 113 \$
Entreprise – 2 à 5 professionnels	☐ 167 \$	☐ 220 \$	☐ 280 \$
Entreprise – 6 à 10 professionnels	☐ 296 \$	☐ 376 \$	☐ 538 \$
Entreprise – 11 à 15 professionnels	☐ 415 \$	☐ 525 \$	☐ 1 100 \$
Entreprise – 16 à 25 professionnels	☐ 670 \$	☐ 848 \$	☐ 1 777 \$
Entreprise – Plus de 26 professionnels	☐ Référence	☐ Référence	☐ Référence

Est-ce que vous ou votre entreprise louez un deuxième emplacement ou est-ce que votre entreprise exerce ses activités à partir d'un deuxième emplacement pour lequel vous avez besoin d'une assurance responsabilité civile générale? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer l'adresse de votre deuxième emplacement.

Rue :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Si oui, veuillez sélectionner le type de protection requise pour votre deuxième emplacement :

Nombre de professionnels (salariés/sous-traitants)	1 000 000 \$ par sinistre 1 000 000 \$ par agrégat	3 000 000 \$ par sinistre 3 000 000 \$ par agrégat	5 000 000 \$ par sinistre 5 000 000 \$ par agrégat
Individuel (vous seul)	S/O	☐ 90 \$	☐ 113 \$
Entreprise – 2 à 5 professionnels	☐ 167 \$	☐ 220 \$	☐ 280 \$
Entreprise – 6 à 10 professionnels	☐ 296 \$	☐ 376 \$	☐ 538 \$
Entreprise – 11 à 15 professionnels	☐ 415 \$	☐ 525 \$	☐ 1 100 \$
Entreprise – 16 à 25 professionnels	☐ 670 \$	☐ 848 \$	☐ 1 777 \$
Entreprise – Plus de 26 professionnels	☐ Référence	☐ Référence	☐ Référence

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile générale pour d'autres emplacements? ☐ Oui ☐ Non

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal:

Services de zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux

Souhaitez-vous souscrire une couverture pour les services de thérapie assistée par les animaux / les services de thérapie assistée par les chevaux? ☐ Oui ☐ Non

Détails de la couverture :

Les montants de garantie sont partagés avec les montants de garantie de la police d'assurance responsabilité civile générale et de la police d'assurance responsabilité professionnelle (si cette option est sélectionnée).

Couverture	Services totaux	Prime annuelle
Assurance-responsabilité professionnelle seulement	Moins de 50 %	☐ 33 \$
Assurance-responsabilité professionnelle seulement	Plus de 50 %	☐ 89 \$

Assurance responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale	Moins de 50 %	☐ 60 \$
Assurance responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale	Plus de 50 %	☐ 179 \$

Conditions :

Le dresseur doit être présent à tout moment ou l'assuré doit être un dresseur qualifié. Les services doivent être fournis dans un espace clos (par exemple, une arène, un enclos).

Si votre organisme de réglementation a défini des qualifications ou des normes de pratique applicables à la zoothérapie, vous devez vous y conformer.

La police est étendue pour couvrir la zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux lorsque ces thérapies sont fournies en tant que services professionnels de counseling/psychothérapie. La garantie ne s'applique pas aux réclamations liées aux activités agricoles ou aux réclamations qui ne relèvent pas de vos services professionnels.

Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Assurance responsabilité professionnelle des entreprises

Police d'assurance basée sur les réclamations; sans franchise.

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. Cette assurance étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Vous devez souscrire cette couverture si des professionnels travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom commercial. Cette garantie est également recommandée aux personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

Souhaitez-vous souscrire une couverture pour le contenu et les actes criminels?

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle des entreprises? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Notez : Les professionnels peuvent être des employés ou des contractuels. Veuillez ne pas inclure le personnel administratif ou les étudiants.

Nombre de professionnels	Cliniques de counseling/de psychothérapie seulement Limite de 3M \$ /3M \$	Cliniques multidisciplinaires Limite de 3M \$ /3M \$	Cliniques de counseling/de psychothérapie seulement Limite de 5M \$ /5M \$	Cliniques multidisciplinaires Limite de 5M \$ /5M \$
Vous-même uniquement	☐ Sans frais	☐ Sans frais	☐ Sans frais	☐ Sans frais
2 à 5 professionnels	☐ 118 \$	☐ 269 \$	☐ 172 \$	☐ 379 \$
6 à 10 professionnels	☐ 269 \$	☐ 430 \$	☐ 379 \$	☐ 591 \$

11 à 15 professionnels	☐ 545 \$	☐ 875 \$	☐ 760 \$	☐ 1 200 \$
16 à 25 professionnels	☐ 880 \$	☐ 1 413 \$	☐ 1 228 \$	☐ 1 938 \$
Plus de 26 professionnels	☐ Référence	☐ Référence	☐ Référence	☐ Référence

Vous souscrivez une assurance responsabilité professionnelle des entreprises. Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entité juridique doit souscrire une assurance responsabilité professionnelle individuelle assortie d'un montant de garantie minimal de 2 000 000 \$. Comprenez-vous et confirmez-vous cela? ☐

Y a-t-il d'autres chiropraticiens ou chiropraticiennes et/ou sages-femmes qui fournissent des services pour ou pour le compte de votre entreprise ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial? ☐ Oui ☐ Non

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)

Limite de la responsabilité globale	1 000 000 \$
--	--------------

Dommages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	

Fraude aux télécommunications	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses 100 000 \$
Récompense en cas d'acte criminel	
Récompense en cas d'acte criminel	50 000 \$
Réparation de matériel informatique	Inclus
Franchises	
Chaque incident	1 000 \$
Personnes informées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels / Entreprises (vous seul)	☐ 121 \$
Entreprises et employés - 0 à 500 000 \$	☐ 675 \$
Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 1 023 \$
Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	☐ 1 284 \$
Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 1 578 \$
Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	☐ 1 776 \$
Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 873 \$
Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	☐ 2 017 \$
Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 2 159 \$
Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	☐ 2 298 \$
Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 434 \$
Entreprises et employés - Au-dessus de 5 000 001 \$	☐ Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte. ☐

*** Garantie supplémentaire disponible – Instructions frauduleuses / Fraude liée au transfert de fonds**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

L'assurance contre la fraude prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Fraude par transfert de fonds est désignée la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ **pour 230 \$/an**

Limite de 100 000 \$ **à partir de 335 \$/an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Cyberprotection des personnes et des familles (Non disponible pour les membres au Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

Chaque réclamation / Limite agrégée	Coût
10 000 \$	☐ 60 \$
25 000 \$	☐ 75 \$

Avez-vous déjà déclaré un sinistre ou un incident cyber dans le cadre de cette police?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance du contenu et la criminalité

Notez : L'adresse que vous avez fournie dans la section des renseignements sur l'entreprise doit correspondre à celle de l'endroit où votre contenu ou votre équipement est assuré..

Le contenu comprend les articles habituels d'un bureau, notamment les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout inventaire, toute amélioration et tout aménagement dont vous êtes responsable.

La couverture contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au cabinet ou à la clinique.

L'assurance perte de revenus couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou d'un dommage physique direct aux locaux causé par un risque assuré (par exemple, un incendie).

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos locaux pendant la durée de la police, veuillez contacter directement BMS au 1-844-506-3981.

Aperçu de la couverture :

Couverture pour le contenu	25 000 \$
Revenus d'entreprise	50 000 \$
Couverture contre la criminalité	10 000 \$
Malhonnêteté des employés	
Domages à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	
Mandats bancaires et faux billets de banque	
Faux déposants	
Fraude informatique et au virement de fonds par des tiers	
Falsification de carte de crédit (5 000 \$)	

Politique basée sur l'événement.

Franchises :

Contenu (Règle proportionnelle à 90 %)	1 000 \$
Refoulement d'égout	2 500 \$
Inondations	25 000 \$
Tremblement de terre	10 %, minimum de 25 000 \$
Revenu d'entreprise	24 heures / 1 000 \$ de dommages matériels

Prime annuelle : 290 \$

Souhaitez-vous souscrire une couverture pour le contenu et les actes criminels? ☐ Oui ☐ Non

Si la valeur du contenu à assurer est supérieure à 25 000 \$, les options suivantes sont possibles* :

Limite de biens requise	Prime annuelle
50 000 \$	☐ 405 \$
75 000 \$	☐ 535 \$
100 000 \$	☐ 665 \$
125 000 \$	☐ 795 \$
Plus de 125 000 \$ (veuillez saisir la limite demandée) :	☐ Référence

Une proposition d'assurance des biens a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous déjà fait une réclamation concernant vos biens? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

*Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs suggèrent d'augmenter la limite de votre contenu de 3 % à 5 % à chaque renouvellement.

Souhaitez-vous souscrire une assurance contre les bris d'équipement?

☐ Oui ☐ Non

La protection contre le bris d'équipement couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés causés par ou résultant d'un bris d'équipement.

Le matériel comprend :

1. En règle générale, tout le contenu habituel de l'entreprise de l'assuré, y compris le mobilier, les accessoires, les machines, les outils, les ustensiles et les appareils, à l'exception du ou des bâtiments et du stock;
2. Les biens similaires appartenant à autrui que l'assuré a l'obligation de maintenir assurés ou dont il est légalement responsable.

Le montant de garantie doit correspondre à la valeur du contenu assuré. Les conditions de police standard s'appliquent. Franchise de 1 000 \$.

Limite de biens requise	Prime annuelle
25 000 \$	☐ 60 \$
50 000 \$	☐ 89 \$
75 000 \$	☐ 119 \$
100 000 \$	☐ 147 \$
125 000 \$	☐ 177 \$

Emplacement(s) supplémentaire(s) et assurance des bâtiments

Souhaitez-vous souscrire une couverture pour le contenu d'un deuxième emplacement?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez saisir l'adresse du deuxième emplacement du risque ci-dessous:

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Veuillez sélectionner le montant de garantie requis pour le deuxième emplacement *:

Limite de biens requise	Prime annuelle
25 000 \$	☐ 60 \$
50 000 \$	☐ 89 \$
75 000 \$	☐ 119 \$
100 000 \$	☐ 147 \$
125 000 \$	☐ 177 \$

Plus de 125 000 \$ (veuillez saisir la limite demandée) :

☐ Référence

*Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs suggèrent d'augmenter la limite de votre contenu de 3 % à 5 % à chaque renouvellement.

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-844-506-3981.

Souhaitez-vous souscrire une couverture pour le contenu d'un deuxième emplacement?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, le montant de garantie doit correspondre à la valeur du contenu assuré. Les conditions de police standard s'appliquent. Franchise de 1 000 \$.

Souhaitez-vous souscrire une assurance pour le contenu d'un autre emplacement?

☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et avez-vous besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Bénéficiaire(s) de l'indemnité

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal:

Règle proportionnelle (Applicable aux personnes qui souscrivent une assurance du contenu)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple : $(100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90 \, \%)) \times 100\,000 \$ = 74\,074 \$$ Indemnité pour perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate. ☐

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre clinique retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

	Limite	Franchise	Prime annuelle pour un maximum de 25 employés
Option 1	100 000 \$	1 000 \$	☐ 270 \$
Option 2	250 000 \$	1 000 \$	☐ 373 \$
Option 3	500 000 \$	1 000 \$	☐ 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	1 000 \$	☐ 514 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes qui prennent des décisions stratégiques au nom de l'organisation?
Si oui, votre équipe de direction peut être exposée à une responsabilité personnelle liée à ses décisions de gestion.

☐ Oui ☐ Non

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation dans laquelle des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières des réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement à l'obligation fiduciaire, des violations de conformité, etc.

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir un devis d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants? Si oui, une demande supplémentaire doit être complétée et vous sera envoyée séparément. Veuillez indiquer votre type d'entreprise :

☐ Oui ☐ Non

☐ Entreprise à but lucratif

☐ Entreprise à but non lucratif

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les

meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

☐ Oui ☐ Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment:
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;

- Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
- Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
- Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
- Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
- Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
- Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$/125 000 \$	☐ 109 \$
50 000 \$/250 000 \$	☐ 132 \$

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?	☐ Oui ☐ Non
Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain?	☐ Oui ☐ Non
Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure?	☐ Oui ☐ Non
Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure?	☐ Oui ☐ Non
Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC?	☐ Oui ☐ Non
Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale?	☐ Oui ☐ Non
Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation?	☐ Oui ☐ Non
Été victime d'un vol d'identité?	☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- L'assurance couvre les frais de justice liés à la résolution d'une série de litiges:
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises?
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Premium
0 \$ à 150 000 \$	☐ 168 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	☐ 266 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	☐ 433 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 554 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 977 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 388 \$
3 000 001 \$ et plus	☐ Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal?

☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? ☐ Oui ☐ Non

Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige contractuel? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (Non disponible pour les membres au Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Couverture	Option 1	Option 2
Décès et invalidité accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$

Coût

☐ 42 \$

☐ 70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance accident 24 heures sur 24 pour votre conjoint :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- a. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- b. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - a. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Couverture pour les conjoints	Si l'option 1 est sélectionnée	Si l'option 2 est sélectionnée
Coût	21 \$	35 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Crise cardiaque
- Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque
- Paralysie/paraplégie
- Maladie de Parkinson
- Paralysie supranucléaire progressive

- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Infection au VIH/SIDA à la suite d'une agression sexuelle, infection au VIH/SIDA par transfusion sanguine, VIH/SIDA (professions à haut risque)
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle pulmonaire primitive
- Anémie causée par une altération de la moelle osseuse (anémie aplastique)

La police couvre également :

- Cécité
- Surdit 
- Perte de membres
- Perte de la parole
- Greffe d'un organe vital
- Blessure grave   la t te
- Br lures du troisi me degr 

Couverture	Options de limite
Paie�ment forfaitaire pour les maladies couvertes	25 000 \$ ou 50 000 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance maladie grave?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous.

Attestation

Pour  tre admissible   l'assurance maladie grave, vous devez  tre en mesure d'attester ce qui suit :

Aucune proposition d'assurance-vie, d'assurance-invalidit  ou d'assurance maladie grave ne m'a  t  refus e;

Je ne souffre d'aucune maladie pour laquelle une hospitalisation, des tests compl mentaires, des examens ou une intervention chirurgicale ont  t  conseill s ou n'ont pas encore  t  effectu s, ou pour laquelle j'attends toujours les r sultats;

Je ne suis au courant d'aucun sympt me ou d'aucune affection pour lesquels je n'ai pas encore consult  de m decin ou re u de traitement;

Je n'ai pas re u ou r clam  de prestations ou une pension pour maladie ou invalidit ;

Je n'ai jamais subi, pas plus que mes parents biologiques, fr res ou s urs connus, avant l' ge de 65 ans, de pontage coronarien ni souffert d'aucune des affections suivantes : crise cardiaque, angine de poitrine ou toute autre affection cardiaque, accident vasculaire c r bral, polykystose r nale, diab te, cancer, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, scl rose en plaques, scl rose lat rale amyotrophique (SLA), maladie de Huntington, trouble nerveux ou mental n cessitant une hospitalisation ou toute autre maladie h r ditaire.

Je d clare que les d clarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Tranche d'âge	Limite de 25 000 \$ Non-fumeur	Limite de 25 000 \$ Fumeur	Limite de 50 000 \$ Non-fumeur	Limite de 50 000 \$ Fumeur
18-29	☐ 44,50 \$	☐ 50,49 \$	☐ 76 \$	☐ 87,97 \$
30-39	☐ 72,75 \$	☐ 95,46 \$	☐ 132,50 \$	☐ 177,91 \$
40-49	☐ 146,25 \$	☐ 227,53 \$	☐ 279,50 \$	☐ 442,07 \$
50-59	☐ 326 \$	☐ 545,10 \$	☐ 639 \$	☐ 1 077,20 \$
60-64	☐ 605,25 \$	☐ 990,21 \$	☐ 1 197,50 \$	☐ 1 967,43 \$
65+	☐ Non disponible	☐ Non disponible	☐ Non disponible	☐ Non disponible

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous consommé, sous quelque forme que ce soit, du tabac, de ☐ Oui ☐ Non la nicotine ou du cannabis mélangé à du tabac?

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui bénéficient d'une couverture pour des services de counseling, de thérapie ou de psychothérapie dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance? ☐ Oui ☐ Non

Déclaration et garantie

Nous vous remercions de nous avoir transmis votre proposition. Veuillez noter que nous procéderons à une vérification auprès de l'ACCP pour confirmer votre admissibilité au Programme d'assurance de l'ACCP. Si nous avons besoin de plus amples renseignements pour vérifier votre admissibilité, BMS ou l'ACCP communiqueront avec vous directement.

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de

la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

Je déclare que je suis membre en règle de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie et que je fais partie de l'une des catégories de membres admissibles sélectionnées dans mon formulaire de proposition. S'il s'avère que je ne fais pas partie de l'une des catégories de membres admissibles, je comprends que ma police d'assurance est nulle.

La prime d'assurance est entièrement conservée et non remboursable, conformément à la législation.

Signé par :

Poste :

Date :

Informations relatives au paiement

Les taxes applicables seront ajoutées le cas échéant. Des frais de service de 30 \$ s'appliquent à tous les achats, SAUF lorsque l'assurance responsabilité professionnelle est souscrite seule.

Divulgence des frais

Le tableau ci-dessous ne s'applique qu'aux garanties que vous avez sélectionnées dans votre proposition.

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle	Per application	30%	Nil
Assurance responsabilité civile générale	Per application	30%	Nil
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Per application	30%	Nil
Couverture du contenu et de la criminalité	Per application	30%	Nil
Cybersécurité	Par demande	25%	Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques d'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$
Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%	15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez consulter le site :

https://www.bmsgroup.com/assets/emailDownloads/BMS_Disclosure_Duty-of-Care_2025.pdf

Comment finaliser votre achat:

Votre demande sera examinée par un courtier. Une fois approuvée, vous recevrez un courriel de BMS Canada Services de Risque Ltée (noreply@moneris.com), contenant votre devis d'assurance et un lien de paiement sécurisé. Veuillez noter que la couverture n'est effective qu'après réception du paiement.